

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
ACCOMPAGNER**



**SAVS Autisme
Flandre Intérieure
et Littorale**

1



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

La Croix Rouge Française

Présentation

La **Croix-Rouge française** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui agit pour **prévenir et apaiser toutes les souffrances humaines sans aucune discrimination** depuis plus de **150 ans**.

Notre Association s'appuie au quotidien sur l'engagement de **59 000 bénévoles** au sein de **1000 unités locales**, et de **17 000 salariés** œuvrant dans **664 établissements** sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de formation.

Ses valeurs s'appuient sur les **7 principes fondamentaux** établis par le Mouvement Croix Rouge :
Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité

Ses principes, ses priorités

La Croix-Rouge française œuvre selon **8 principes** clairement affirmés par son Président et suit **14 priorités** fixées par le Conseil d'administration pour accompagner les changements que connaît le secteur médico-social et faire de chacun un citoyen à part entière.

Le Pôle Handicap 59

Le Pôle Handicap 59 de la Croix Rouge Française situé à Saint Jans Cappel regroupe un **Institut Médico Educatif** accueillant 40 enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre Autistique, un **Foyer de Vie / Foyer d'Accueil Médicalisé** (37 résidents) divisé en 3 unités dont une unité d'adultes porteurs d'autisme ainsi que des chambres autonomes et un accueil de jour, puis un **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** pouvant accompagner jusqu'à 18 personnes.

2



**Le Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale Autisme
(Saint Jans Cappel - 59)**

La création du SAVS Autisme

Les SAVS spécialisés dans les pathologies se reliant aux **troubles du spectre de l'autisme** se faisant rares, et le pôle handicap détenant une réelle expertise sur l'autisme, nous avons fait le choix d'en créer un sur le pôle handicap de Saint Jans Cappel.

De plus, nous avons fait le choix de nous implanter dans cet emplacement géographique pour 2 raisons :

- La proximité directe du pôle handicap
- Le projet « Territoires 100% inclusifs » mis en place par Madame Sophie CLUZEL en 2018, où le département s'est engagé dans cette démarche.

Grâce au SAVS Autisme de St Jans Cappel, chaque public aura une réponse adaptée à sa situation.

Les missions du SAVS Autisme

Le SAVS Autisme a pour vocation de contribuer à la **réalisation du projet de vie** des personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté **favorisant le maintien** ou la restauration des **liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels** et facilitant leur **accès à l'ensemble des services** offerts par la collectivité.

Les prestations sont apportées dans le cadre d'un projet individualisé élaboré.

Les missions sont :

- 1- **Accompagner** des adultes souffrant de Troubles du Spectre de l'Autisme **dans les actes de la vie quotidienne**
- 2- **Favoriser** le maintien des **liens sociaux**; participer à la vie de la cité
- 3- **Accompagner** les personnes vers les **services de proximité**

Le public accueilli

Le Service d'accompagnement à la vie sociale Autisme de Saint Jans-Cappel accompagne un public d'âge adulte, sortant majoritairement d'établissements médico-sociaux, tels que les IME ou les IMPro, étant **en rupture de parcours** ou bien encore **vivant seul à domicile**.

Ce service se destine donc à des adultes vivant soit en appartement autonome, soit au domicile des parents ou aidants.

Les personnes accompagnées par notre service peuvent également avoir recours à d'autres types d'accompagnements, comme par exemple un accompagnement au sein d'un ESAT.

L'accompagnement promulgué par le SAVS viendra alors en complément sur la sphère sociale.

Types d'accompagnement

- un accompagnement **à la vie sociale et collective**, par l'intervention ponctuelle, en fonction des besoins, d'intervenants : Accès au droit
- un accompagnement individualisé pour la réalisation des **activités de la vie quotidienne**
- un accompagnement autour de **l'expression et de la participation** : Respect des choix
- un accompagnement **à la vie affective** par l'accès aux soins gynécologiques; la prévention IST, la contraception; la vie de couple; le consentement.

L'habitat inclusif

L'habitat inclusif constitue une réponse complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution.

Il s'agit de logements indépendants ou collectifs, pouvant comporter des espaces de vie individuelle associés à un espace de vie partagée, dans un environnement accessible garantissant conjointement l'**inclusion sociale** et la **vie autonome**.

Son but : Réaffirmer le droit à une vie autonome des personnes en situation de handicap

- Ses objectifs** :
- Permettre l'accès à un chez soi
 - Favoriser le lien social
 - Développer l'autonomie de la personne
 - Permettre l'inclusion sociale des habitants

Recherche de logement

Cela peut être :

- **un logement**, meublé ou non, adapté aux besoins des personnes, loué de façon **individuelle** ou dans le cadre d'une **colocation**
- **un ensemble de logements** autonomes destinés à l'habitation, meublés ou non, adaptés aux besoins des personnes et **situés dans un immeuble** ou un groupe d'immeubles comportant des **locaux communs affectés au projet de vie sociale et partagée**
 - **un habitat partagé** (habitat collectif au sein d'un même logement comportant des parties privatives)
 - **un habitat groupé** (logements individuels mitoyens ou situés à proximité les uns des autres et partageant des espaces communs)

Ce logement doit être proche des services du quotidien (courses, boulangerie, poste) et accessible au transport en commun.

Modalités d'admission

L'accompagnement à la vie sociale dépend d'une démarche **libre et volontaire**.

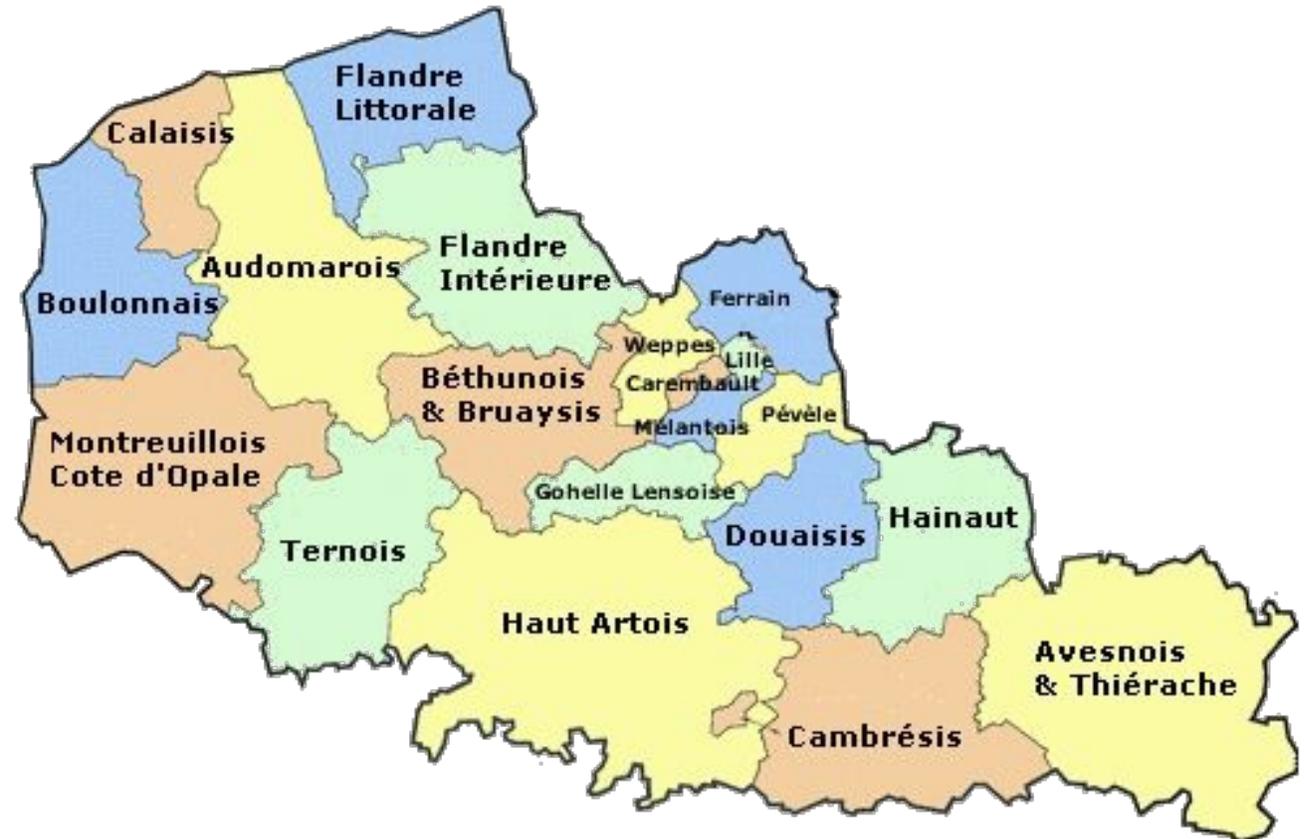
Une **notification MDPH** est nécessaire avant de solliciter l'équipe ressource.

- **L'accueil** - Prise de connaissance, établissement d'une relation privilégiée
- **L'appréciation de la situation** - Recueil des attentes, des expériences, des capacités et des ressources
- **La planification et la mise en réseau** - Détermination des diverses prestations, des moyens mobilisés (matériels et humains), des partenaires.
- **La mise en œuvre et le suivi continu** - Mise en œuvre du projet personnalisé, signature du contrat de séjour et du règlement intérieur - Prise de contacts réguliers avec le bénéficiaire et les intervenants concernés
- **L'évaluation**
- **La sortie ou le réajustement du SAVS** - Etat du parcours de la personne et perspectives.

Territoire d'intervention

Les professionnels de la plateforme de services d'aide à la vie sociale et à l'inclusion seront en mesure d'intervenir sur l'ensemble de la **Flandre** (Flandre Intérieure et Flandre Littorale)

- **Communauté Urbaine de DK**
- **C.C Hauts de Flandres**
- **C.C Flandre Intérieure**
- **C.C Flandres Lys**

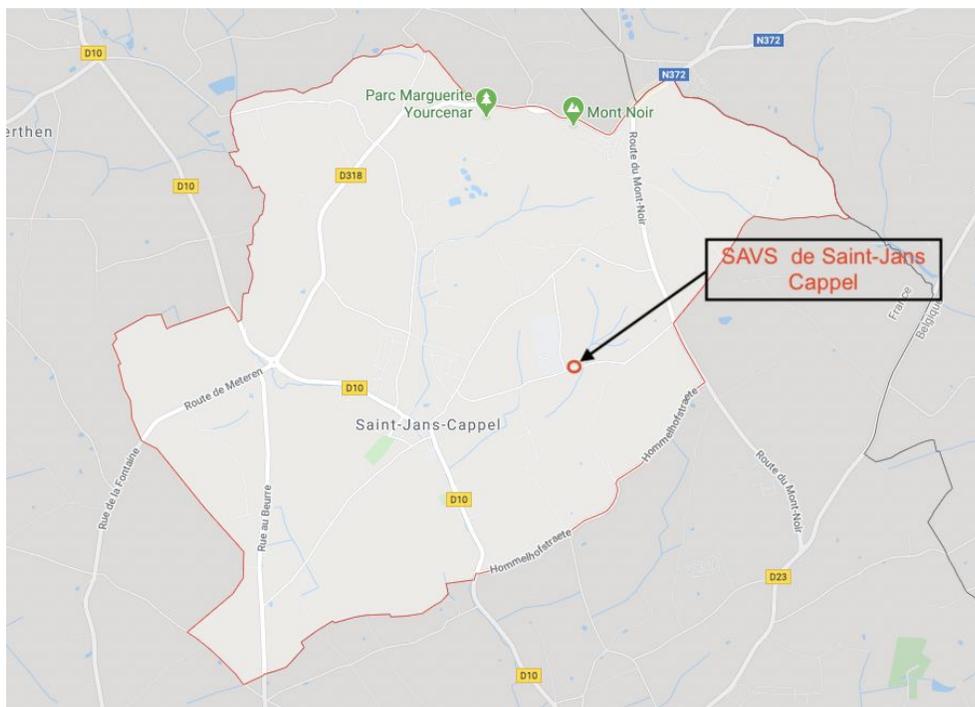


L'équipe du SAVS

- Une directrice
- Une cheffe de service
- Un coordinateur de parcours
- Une éducatrice spécialisée
- Une aide médico-psychologique
- Deux psychologues
- Une infirmière diplômé d'état
- Une secrétaire

Localisation

Adresse: 589, chemin de la Glaise - 59270 St Jans-Cappel



**Informations sur notre SAVS
destiné aux personnes adultes
avec autisme ?**

Contactez-nous au :

03 28 50 33 60

Secrétariat ouvert du Lundi au Vendredi de
8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La Croix Rouge Française / SAVS Autisme

589 Chemin de la Glaise
59270 Saint Jans Cappel



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

**MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION !**